



Anciens combattants Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1996

Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1996

En vente au Canada chez

votre libraire local

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/16-1996
ISBN 0-660-60163-X



Avant-propos

Le présent document représente la phase deux du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, qui a été créé au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor en vue d'améliorer la qualité de l'information fournie au Parlement et de mettre à jour les processus servant à préparer cette information. Ce projet est l'un des volets de l'initiative «Repenser le rôle de l'État» qui vise à mettre davantage l'accent sur les résultats et à rendre plus transparente l'information présentée au Parlement.

Du mois d'août 1995 au mois de juin 1996, on a mené de vastes consultations auprès des députés fédéraux et d'autres intervenants clés afin d'examiner des options pouvant permettre d'améliorer l'information fournie au Parlement. Il en est ressorti clairement qu'il importait de mettre l'accent sur le rendement des ministères et les résultats réels obtenus.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé le dépôt, à titre de projet pilote, de rapports sur le rendement distincts par seize ministères et organismes. Ces documents pilotes seront évalués, et si le Parlement et d'autres intervenants appuient cette approche, on demandera alors au Parlement d'approuver officiellement cette démarche visant à faire en sorte qu'à partir de l'automne 1997, tous les ministères et organismes présentent des rapports sur le rendement distincts.

On peut consulter ces documents par la voie électronique dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Pour de plus amples renseignements sur le présent document ou le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, veuillez explorer le site Internet du SCT ou communiquer à l'adresse suivante :

Revue gouvernementale et Services de qualité
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Canada)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042

ANCIENS COMBATTANTS CANADA

Rapport sur le rendement pour l'exercice 1995-1996

septembre 1996

Table des matières

SECTION I : Message du ministre des Anciens Combattants	1
SECTION II : Aperçu du portefeuille des Anciens Combattants	2
A. Rôles et responsabilités	2
1. Mandat	2
2. Énoncé de mission	2
3. Clientèle	2
B. Organisation et programmes	3
C. Principaux objectifs stratégiques	4
D. Plans de ressources du Portefeuille	6
SECTION III : Rendement en 1995-1996	7
A. Introduction	7
B. Engagements et réalisations	7
SECTION IV : Appendices	14
1. Organisation	14
1.1 Organigramme	14
1.2 Besoins en ressources par organisation et par activité ou secteur d'activité	15
1.3 Besoins financiers par autorisation	16
2. Besoins en ressources humaines	17
2.1 Détails des besoins en ressources humaines	17
4. Autres renseignements financiers	18
4.1 Recettes et dépenses	18
4.1.1 Paiements de transfert	18
4.1.2 Détails des besoins financiers par article	20
4.2 Actifs	21
5. Lois, règlements et décrets importants administrés par le portefeuille des Anciens Combattants	22

SECTION I : Message du ministre des Anciens Combattants

Je suis heureux de présenter le Rapport sur le rendement du portefeuille des Anciens Combattants de 1995-1996. Le présent document décrit nos objectifs et explique nos réalisations.

Le Canada est fier de maintenir la tradition bien établie d'offrir aux anciens combattants, aux civils admissibles et à leurs familles des avantages et des services auxquels ils ont droit, de favoriser leur bien-être et leur autonomie au sein de la collectivité et de perpétuer dans la mémoire de tous les Canadiens le souvenir de leurs réalisations et des sacrifices qu'ils se sont imposés. Le portefeuille des Anciens Combattants a su répondre, depuis plus de cinquante ans, aux besoins changeants de ses clients; en effet, dans les années qui ont suivi immédiatement la guerre, le Ministère a axé son programme sur la réadaptation et le rétablissement, puis sur le soutien du revenu, et enfin sur les pensions et les soins de santé.

La réussite d'une organisation dépend de la mesure dans laquelle elle s'adapte aux besoins du milieu dans lequel elle évolue. Anciens Combattants continue d'améliorer ses modes de prestation de services et d'exécution de programmes en mettant en oeuvre les initiatives visant l'ensemble de l'administration fédérale tels l'examen des programmes, le projet de diversification des modes de service et le projet sur la qualité des services.

Le portefeuille des Anciens Combattants doit s'adapter aux réalités fiscales des années 90 en continuant d'offrir les avantages et services pertinents et nécessaires à des coûts réduits. Il lui a donc fallu éliminer le chevauchement et le double emploi, en plus de former des partenariats avec les autres ministères pour réaliser des économies d'échelle grâce à la coordination des achats des services et produits de santé.

Le portefeuille des Anciens Combattants continue donc à assurer le respect de l'engagement du Canada envers les anciens combattants, tout en veillant à ce que les deniers des contribuables canadiens soient utilisés aussi efficacement que possible.

Ministre de la Défense nationale et Ministre des Anciens Combattants

SECTION II : Aperçu du portefeuille des Anciens Combattants

A. Rôles et responsabilités

1. Mandat

Le portefeuille des Anciens Combattants comprend Anciens Combattants Canada (le Ministère) et le Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Le ministre des Anciens Combattants est responsable du portefeuille des Anciens Combattants devant le Parlement. Il est secondé, à cet égard, par le secrétaire d'État (Anciens Combattants).

Le mandat d'Anciens Combattants Canada est de répondre aux besoins des Canadiens qui ont servi leur pays en temps de guerre et d'honorer la mémoire de ceux qui ont alors donné leur vie.

Le mandat du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est de déterminer et de régler toutes les demandes de révision et d'appel qui parviennent au Tribunal.

Vous retrouverez à la page 22 la liste des lois et des règlements se rapportant au portefeuille des Anciens Combattants.

2. Énoncé de mission

L'énoncé de mission du Portefeuille fait état de ses objectifs généraux :

Offrir aux anciens combattants, aux civils admissibles et à leurs familles des avantages et des services auxquels ils ont droit, favoriser leur bien-être et leur autonomie au sein de la collectivité et perpétuer dans la mémoire de tous les Canadiens le souvenir de leurs réalisations et des sacrifices qu'ils se sont imposés.

3. Clientèle

En mars 1996, la population des anciens combattants (dont l'âge moyenne était de 75 ans) s'élevait à environ 475 000. Un homme sur trois de plus de 65 ans est un ancien combattant. De ce nombre, environ 143 000 anciens combattants profitent d'un service ou d'un avantage du Ministère et quelque 68 000 survivants jouissent aussi d'avantages. Les autres groupes de personnes qui ne sont pas des anciens combattants comme les anciens membres des forces régulières du Canada représentent environ 23 000 clients.

Le vieillissement de la population des anciens combattants a une influence considérable sur les programmes du Portefeuille. La demande pour les services de santé augmente. Le traitement des demandes de pensions d'invalidité demeure une occupation constante de même que la réévaluation de l'état de santé des pensionnés existants, et la gestion courante des cas de chacun exige des méthodes de communication avec les clients comprenant de plus nombreux contacts personnels.

B. Organisation et programmes

La *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)* a été adoptée le 15 septembre 1995 et a donné lieu à la réorganisation du portefeuille des Anciens Combattants qui est passé de quatre à deux programmes, soit le Programme des Anciens Combattants et le Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Les fonctions et les ressources attribuées auparavant au Programme du Bureau de services juridiques des pension ont été regroupées au sein du Programme des Anciens Combattants. De même, la responsabilité de rendre les décisions au premier palier au sujet des pensions d'invalidité passe du Programme de la Commission canadienne des pensions au Programme des Anciens Combattants. Les fonctions et les ressources qui étaient attribuées auparavant à la section des appels du Programme de la Commission canadienne des pensions et du Programme du Tribunal d'appel des anciens combattants sont transmises au nouveau Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Le Programme des Anciens Combattants, dirigé par Anciens Combattants Canada (le Ministère d'ACC), comprend quatre activités, soit les soins de santé, les pensions, le soutien financier et l'administration du Ministère.

Certains des avantages et services prodigués dans le cadre de la prestation de ces activités incluent : renseignements, conseils, aide juridique, évaluation des besoins en matière de soins de santé, décisions concernant les demandes de pension et d'allocations, aide à l'inhumation et aux funérailles, administration des ententes immobilières avec les anciens combattants et aide à ces derniers qui se sont établis selon les modalités de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, ainsi que l'organisation des événements spéciaux et l'octroi de subventions pour perpétuer le souvenir des morts de la guerre et d'autres personnes qui ont servi le Canada lors d'autres périodes de conflit armé.

Les prestations et les services ont été exécutés en 1995-1996 par un effectif de 3 137 «équivalents temps plein» (ÉTP) par l'entremise d'une organisation décentralisée qui comprend une administration centrale à Charlottetown, le bureau de la Capitale nationale à Ottawa et un réseau de bureaux régionaux et de district à travers le Canada. Le Ministère dirige aussi un hôpital à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec).

Le Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel), dirigé par le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) «TAC(RA)», rend des décisions à l'égard des révisions effectuées dans le cas des pensions d'invalidité et des appels interjetés dans ce cas; il rend aussi des décisions à l'égard des appels interjetés dans le cas des allocations aux anciens combattants.

La prestation des services du TAC(RA) a été exécutée en 1995-1996 par un effectif de 92 ÉTP en poste au siège social à Charlottetown; toutefois, les auditions se tiennent en différents endroits au pays.

Anciens Combattants fait paraître différentes publications sur les programmes et services offerts. Elles s'obtiennent auprès des bureaux régionaux et de district des Anciens Combattants ou en écrivant à la Direction générale des communications, Anciens Combattants Canada, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0P4. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements au sujet des activités du Portefeuille par l'intermédiaire de l'Internet, au www.vac-acc.gc.ca.

C. Principaux objectifs stratégiques

L'énoncé de mission d'Anciens Combattants comprend trois engagements envers nos clients pris au nom de tous les Canadiens. Nos objectifs stratégiques sont fixés en fonction de ces engagements et précisent ce que nous devons faire pour garantir qu'Anciens Combattants s'acquittera de sa mission. Les initiatives stratégiques qui s'ensuivent établissent dans quelle mesure nos principaux projets et stratégies nous donnent les moyens de réaliser nos objectifs.

Les Canadiens ont de quoi être fiers des programmes offerts aux anciens combattants, mais il faut constamment veiller à ce que les programmes demeurent pertinents, à ce qu'ils correspondent aux objectifs fixés par le Parlement et à ce qu'ils soient exécutés de la façon la plus efficace possible. Les besoins des anciens combattants évoluent : ils n'ont plus aujourd'hui tant besoin de soutien du revenu que d'aide pour faire face aux difficultés (maladies chroniques, santé plus fragile et perte de mobilité). Un pourcentage élevé des anciens combattants clients sont invalides. En prenant de l'âge, les anciens combattants deviennent plus vulnérables et moins autonomes. Les objectifs stratégiques suivantes visent à garantir que les programmes sont toujours axés sur les clients et fondés sur leurs besoins.

Objectifs stratégiques
<p>Réduire le délai d'exécution des demandes de pension d'invalidité.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les délais de traitement des demandes de pension d'invalidité seront réduites de 50 p. 100 en deux ans.
<p>S'assurer que nos programmes appuient et complètent les initiatives fédérales.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les mesures résultant de l'exercice de l'Examen des programmes seront mises en oeuvre.
<p>Rationaliser et moderniser le système de distribution des prestations du Portefeuille pour garantir un service de qualité aux clients.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Projet de remaniement des prestations garantira le maintien à long terme des services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge.
<p>Créer une organisation novatrice et dynamique capable de s'adapter rapidement aux priorités et aux besoins changeants.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'Initiative en matière de qualité du service favorisera la création d'un environnement d'apprentissage et d'amélioration continue.
<p>Céder le dernier établissement ministériel.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'Équipe du Projet de cession de l'Hôpital Sainte-Anne s'occupera de la coordination des discussions et des négociations en vue de la cession de l'hôpital.
<p>Axer les programmes sur les besoins des clients, contrôler la hausse des coûts des soins de santé et appliquer la politique des prix les plus avantageux et autres ententes pour ce qui est de la fourniture des services, y compris des soins en établissement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Des initiatives telles que le Projet de remaniement des prestations, l'Examen des programmes ainsi que le Projet de la limitation des coûts du portefeuille des Anciens Combattants attestent de nos efforts à réaliser cet objectif.
<p>Étudier la possibilité de partager des services et de former des partenariats et des associations stratégiques avec d'autres organisations du secteur public et du secteur privé.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ces activités prendront de l'envergure par l'intermédiaire de partenariats découlant d'initiatives telles que la Coordination des soins de santé et les Services partagés au niveau local.
<p>S'assurer que les générations actuelles et futures se rappellent les sacrifices du Canada en temps de guerre.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les programmes et les activités commémoratives assureront la réalisation de cet objectif.

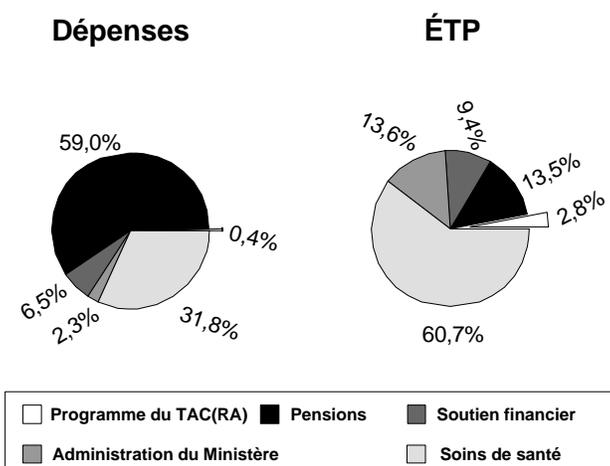
D. Plans de ressources du Portefeuille

Dépenses prévues et dépenses réelles votées pour le Portefeuille

(millions de dollars)	Budget des dépenses 1995-1996		Budget final 1995-1996*		Réal 1995-1996	
	(\$)	ÉTP	(\$)	ÉTP	(\$)	ÉTP
Programme des Anciens Combattants						
Soins de santé	629,5	2 045	631,9	1 959	615,3	1 959
Pensions	1 178,3	456	1 168,2	437	1 143,8	437
Soutien financier	152,7	317	156,8	303	125,5	303
Administration du Ministère	29,5	457	52,2	438	44,6	438
Total du Programme	1 990,0	3 275	2 009,1	3 137	1 929,2	3 137
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)						
	7,7	105	11,9	92	8,0	92
Total du Portfolio	1 997,7	3 380	2 021,0	3 229	1 937,2	3 229

* Inclut les montants du Budget des dépenses supplémentaires.

Répartition des ressources des Anciens Combattants par programme et par activité
Réal 1995-1996



SECTION III : Rendement en 1995-1996

A. Introduction

Les dépenses brutes du portefeuille des Anciens Combattants s'élèvent à 1,9 milliards de dollars (dont 50,2 millions sont couverts par des recettes). Anciens Combattants Canada compte pour 99,6 p. 100 des dépenses du Portefeuille (1 929,2 millions de dollars), et le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) s'acquitte du 0,4 p. 100 qui reste (8 millions de dollars).

D'une part, nous voulons continuer de satisfaire les besoins de nos clients par des services adaptés et de qualité, et d'autre part, tous les programmes mis en place par le gouvernement sont scrutés à la loupe, particulièrement les programmes sociaux, dont ceux qui s'adressent aux anciens combattants. Dans ce contexte, il faut soumettre les activités et les programmes d'Anciens Combattants à un examen continu afin de nous conformer aux initiatives du gouvernement visant à assainir les finances, à «*repenser le rôle de l'État*» et à réduire le déficit du gouvernement fédéral.

B. Engagements et réalisations

Engagement des Anciens Combattants : *Fournir aux anciens combattants, aux personnes à leur charge et à d'autres civils admissibles les avantages, l'aide financière et les services de soins de santé auxquels ils ont droit de façon rentable.*

Notre objectif : *Réduire le délai d'exécution des demandes de pension d'invalidité.*

Notre approche : L'Étude d'évaluation des pensions d'invalidité de 1992 a révélé que le processus pour rendre les premières décisions pouvait durer jusqu'à deux ans. Suite à la promulgation le 15 septembre 1995 de la loi sur la Réforme des pensions, des modifications ont été effectuées tant au niveau de l'organisation qu'au niveau du processus des pensions; celles-ci visent à réduire de 50 p. 100 les délais de traitement des demandes de pension d'ici deux ans.

Nos réalisations : On a mis en oeuvre un système informatique qui permettra de surveiller les progrès de cette initiative.

Notre objectif : ***Rationaliser et moderniser le système de distribution des prestations du Portefeuille pour garantir un service de qualité aux clients.***

Notre approche : On propose d'élaborer et de mettre en place, dans le cadre du Projet de remaniement des prestations (PRP), un Réseau de prestations de services aux clients (RPSC) que le Ministère pourra utiliser pour fournir des services dans ses trois principaux secteurs d'activité : les pensions, le soutien financier et les soins de santé.

Nos réalisations : L'approbation préliminaire du projet a été reçue du Conseil du Trésor au début de l'année 1995. On a réalisé l'uniformisation des réseaux locaux ainsi que leur intégration à un réseau étendu national englobant tous les bureaux régionaux et de district.

Notre objectif : ***S'assurer que nos programmes appuient et complètent les initiatives fédérales.***

Notre approche : Le premier Examen des programmes a confirmé la pertinence des principales responsabilités d'Anciens Combattants en matière de pensions d'invalidité, de soutien financier, de soins de santé et de programmes de commémoration. Il a également fait ressortir plusieurs secteurs nécessitant des changements ou des améliorations.

Nos réalisations : Les mesures indiquées à l'exercice de l'Examen des programmes de 1995-1996 ont été mises en exécution; celles-ci ont entraîné des économies de l'ordre d'environ 59 millions de dollars.

Notre objectif : ***Axer les programmes sur les besoins des clients, contrôler la hausse des coûts des soins de santé et appliquer la politique des prix les plus avantageux et autres ententes pour ce qui est de la fourniture des services, y compris des soins en établissement.***

Notre approche : Anciens Combattants a lancé l'Initiative de la limitation des coûts en décembre 1992 afin de déterminer et d'éliminer les obstacles à la rentabilité du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) et du programme Autres services de santé achetés (ASSA).

Nos réalisations : Tous les programmes ministériels de soins de santé ont été passés en revue dans le but de contrôler ou de réduire les coûts. Un réseau national de quelque 75 000 fournisseurs de produits de santé fournissent les avantages et les services offerts en vertu de ces programmes. Parmi les changements apportés en décembre 1995, notons l'introduction de limites supplémentaires sur le plan financier et sur le plan de la périodicité pour certains programmes, et des changements dans les exigences de préautorisation d'autres programmes.

Notre approche: Le gouvernement fédéral achète une vaste gamme de services et de soins de santé dans le cadre de l'exécution d'un grand nombre de ses programmes. Anciens Combattants Canada a entrepris une initiative pour déterminer s'il serait possible de réaliser des économies si les ministères et les autres organismes fédéraux faisaient des achats collectifs en matière de services et de soins de santé.

Nos réalisations : Selon certaines observations préliminaires, il serait possible de faire des économies importantes en adoptant une stratégie consistant à coordonner les achats de produits prescrits, de soins dentaires et de soins de la vue. Une Initiative de coordination des soins de santé a été établie en association avec la Défense nationale; Santé Canada; Service correctionnel; la Gendarmerie royale du Canada; la Citoyenneté et l'immigration; les Travaux publics et Services gouvernementaux; l'Agence canadienne de développement international, et le Conseil du Trésor.

Notre objectif : *Étudier la possibilité de partager des services et former des partenariats et des associations stratégiques avec d'autres organisations du secteur public et du secteur privé.*

Notre approche : Dans l'esprit des initiatives prises par le gouvernement fédéral afin de rationaliser ses opérations et d'en accroître la productivité, Anciens Combattants continue d'envisager certaines options, telles que le partage de services, le partenariat et l'association avec des organismes public ou privés, et d'explorer d'autres modes de prestation de services.

Nos réalisations : La principale association stratégique est celle qui existe entre Anciens Combattants et les dix gouvernements provinciaux. Ce partenariat permet de coordonner la prestation de services de soins de santé comme le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Système de comptabilisation de traitements et les soins en établissement dispensés à nos clients.

Anciens Combattants, en collaboration avec Santé Canada, l'Université Mount Saint Vincent et la province de Nouvelle-Écosse, travaille à l'élaboration d'un programme de formation destiné aux dispensateurs de soins.

Anciens Combattants est également engagé dans de multiples ententes de collaboration concernant des projets liés à la technologie de l'information, ainsi que dans de nombreuses initiatives à l'échelle du gouvernement. Son association avec la direction générale des Programmes de la sécurité du revenu de Développement des ressources humaines Canada, dans le cadre du Projet de remaniement des prestations, est un exemple de partenariat sur le plan technologique. Un accord, conclu sous les auspices du partage de services au niveau local, a été entrepris entre ACC et l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA) afin de fournir à cet organisme le service d'administration du réseau local pour son bureau de Charlottetown. La participation du Ministère aux initiatives conjointes de plus en plus nombreuses prises à l'échelle de l'administration fédérale telles que le Système automatisé d'information sur la gestion du matériel (SIGM), le Système normalisé des paiements (SNP) et les systèmes financiers et de gestion du personnel communs entraînera des économies additionnelles.

Notre objectif : ***Fournir aux clients des services de haute qualité conformément à une gamme complète de normes de services publiées.***

Notre approche : Guidé par les principes de courtoisie, d'empressement et d'équité dans la prestation de ses programmes et de ses services, le portefeuille des Anciens Combattants jouit d'une solide réputation dans le domaine de la prestation de services. Il se situe au premier rang des organismes fédéraux pour ce qui est du soutien accordé à l'*Initiative en matière de qualité du service*, une initiative qui favorise la création d'un environnement d'apprentissage et d'amélioration continus.

Nos réalisations : Le livret sur les normes de services, intitulé «*À votre service*», a été publié et diffusé en 1995. On met actuellement en oeuvre un cadre de travail pour comparer le rendement du Ministère aux normes établies.

Notre objectif : ***Créer une organisation novatrice et dynamique capable de s'adapter rapidement aux priorités et aux besoins changeants.***

Notre approche : Anciens Combattants fera l'intégration de la gestion des ressources humaines à la planification stratégique et opérationnelle.

Nos réalisations : On a élaboré un cadre de planification afin de faciliter la gestion des ressources humaines. En 1995, des centres d'auto-apprentissage ont été ouverts dans divers bureaux d'Anciens Combattants au pays. Parmi les aides à la formation accessibles, on retrouve des postes de travail multimédia et des documents de formation automatisés convenant à la plupart des logiciels courants. Les employés peuvent maintenant acquérir de nouvelles connaissances et techniques en fonction de leur emploi du temps et à leur propre rythme. Un programme d'aide à la transition, qui comprend des cours sur la gestion du stress, la gestion du changement, sur les communications et sur la gestion de carrière, a été préparé. Tous les employés du Portefeuille auront accès à ces cours.

Notre objectif : ***Céder le dernier établissement ministériel.***

Notre approche : Depuis 1963, le gouvernement fédéral a pour politique de céder les hôpitaux pour anciens combattants aux provinces. L'Hôpital Sainte-Anne est le dernier hôpital qui relève exclusivement des Anciens Combattants. En 1995-96, cet établissement de soins de longue durée a employé 1 078 ÉTP et à peu près 700 lits y étaient occupés.

Nos réalisations : Le Ministère participe toujours aux discussions visant à évaluer la faisabilité de la cession de cet hôpital, situé à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec), à la province.

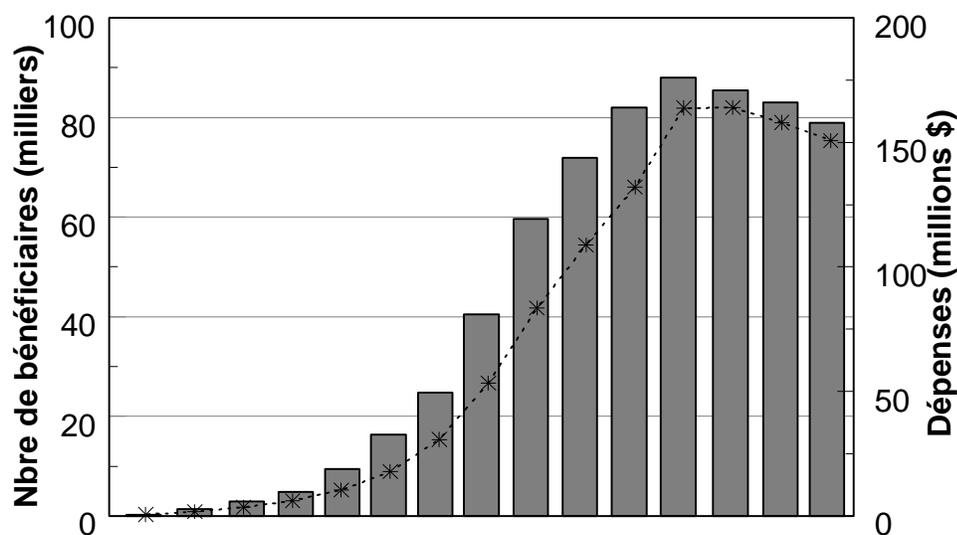
Engagement des Anciens Combattants : *Promouvoir le bien-être et l'auto-suffisance des anciens combattants à titre de membres actifs de leurs collectivités.*

Notre Objectif : *Exécuter des programmes et entreprendre des initiatives pour appuyer les anciens combattants, les civils admissibles et les membres de leurs familles.*

Notre approche : Depuis son début en 1981, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) a aidé les anciens combattants, dont l'autonomie et la qualité de vie étaient menacées, en leur offrant des soins à domicile et des soins de longue durée dans un établissement communautaire.

Nos réalisations : Des dizaines de milliers d'anciens combattants ont pu et continuent de pouvoir rester dans leur domicile ou dans leur collectivité pendant de nombreuses années, ce qui permet d'éviter les coûts élevés de soins en établissement.

Dépenses et nombre de bénéficiaires relatifs au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (1981-1982 à 1995-1996)



Exercices	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96
Nbre de bénéficiaires	0,2	1,4	2,9	4,8	9,5	16,3	24,8	40,4	59,7	71,9	82,0	88,0	85,4	83,0	79,0
Dépenses	0,2	1,4	3,2	5,9	10,4	17,9	31,3	54,4	85,6	111,6	135,5	168,3	168,4	162,3	154,9

Engagement des Anciens Combattants : *Perpétuer le souvenir des réalisations et des sacrifices des anciens combattants auprès des Canadiens et Canadiennes.*

Notre objectif : *S'assurer que les générations actuelles et futures se rappellent les sacrifices du Canada en temps de guerre.*

Notre approche : Au cours des cinquante dernières années, Anciens Combattants a offert des programmes d'aide pour les funérailles, l'inhumation et les pierres funéraires, voire même les pèlerinages en compagnie d'anciens combattants sur les lieux des batailles importantes.

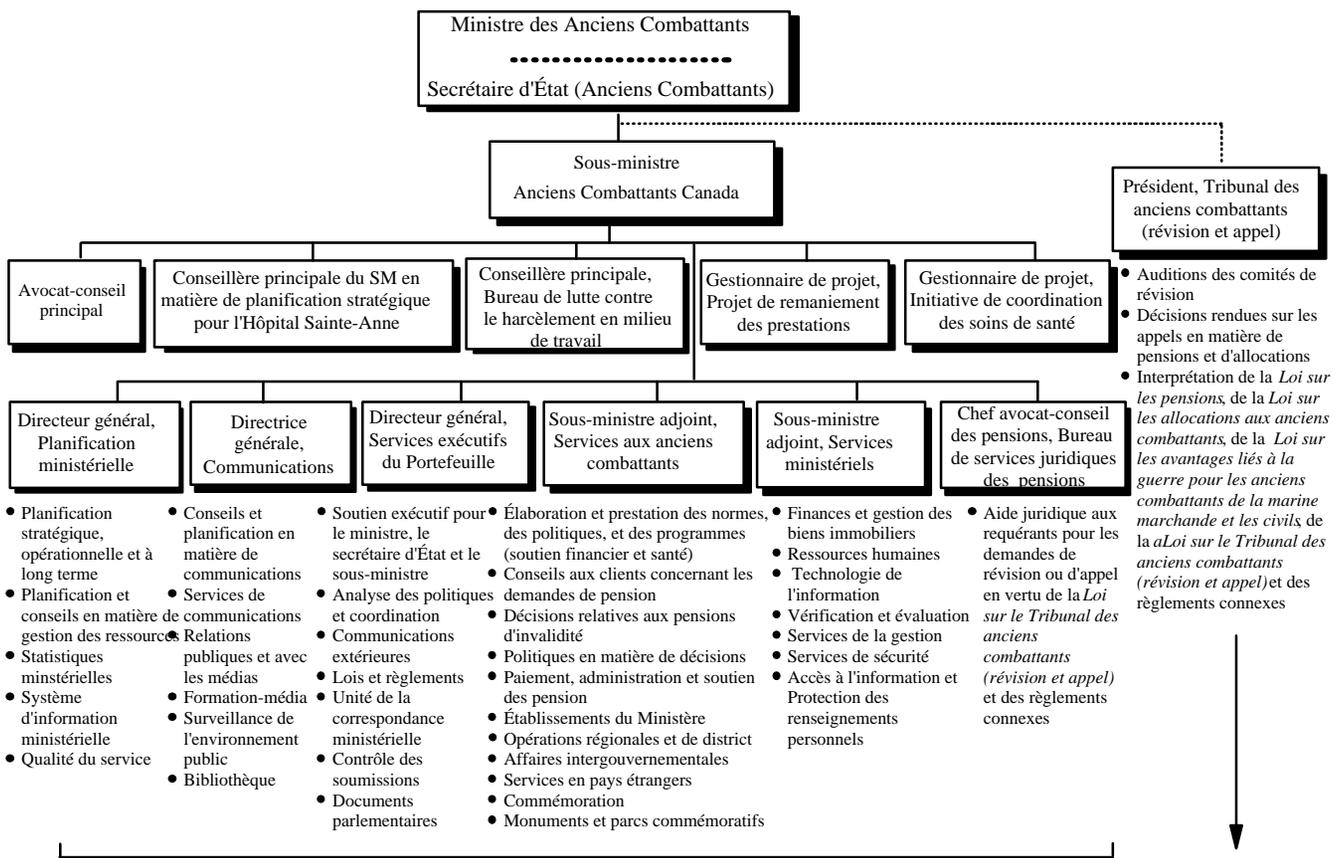
Nos réalisations : Le programme «Le Canada se souvient», d'une durée de deux ans, a marqué le cinquantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et a été l'occasion pour Anciens Combattants Canada de faire mieux prendre conscience aux Canadiens du rôle joué par le Canada durant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, le programme d'*Éducation et de Sensibilisation* s'adresse aux écoles élémentaires et secondaires partout au pays.

Parmi d'autres réussites récentes, mentionnons la déclaration de la Semaine nationale des anciens combattants et la création d'un site WWW sur Internet. Grâce à une association avec Industrie Canada, ce site WWW comprend une copie électronique des «Livres du Souvenir».

SECTION IV : Appendices

1. Organisation

1.1 Organigramme



Programme:

Programme des Anciens Combattants

Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Légende - Responsabilité

- Le ministre est responsable devant le Parlement du ministère des Anciens Combattants.
- Le président (TAC(RA)) rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Anciens Combattants.

1.2 Besoins en ressources par organisation et par activité ou secteur d'activité
 Dépenses réelles pour l'exercice 1995-1996 (millions de dollars)

	Activité ou secteur d'activités				Total
	Soins de santé	Pensions	Soutien financier	Administration du Ministère	
Organisation					
Secteur des services aux anciens combattants	610,3	1 141,0	123,4		1 874,7
Secteur des services ministériels*	5,0	0,5	0,5	41,8 *	47,8*
Direction générale de la planification ministérielle			1,6		1,6
Direction générale des Communications				1,6	1,6
Direction générale des services exécutifs du Portefeuille				1,2	1,2
Bureau de services juridiques des pensions		2,3			2,3
Total du Programme des Anciens Combattants	615,3	1 143,8	125,5	44,6 *	1 929,2*
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)		8,0			8,0
Total du Portefeuille	615,3	1 151,8	125,5	44,6 *	1 937,2*
ÉTP	1 959	529	303	438	3 229

* Comprend aussi les bureaux du secrétaire d'État (Anciens Combattants), du sous-ministre, de la Lutte contre le harcèlement en milieu de travail, du Projet de remaniement des prestations et de l'avocat-conseil principal.

1.3 Besoins financiers par autorisation

Autorisations pour 1995-1996 - Part II du Budget des dépenses

Crédits	(millions de dollars)	Budget principal 1995-1996	Réal 1995-1996
Anciens Combattants			
Programme des anciens combattants			
1	Dépenses de fonctionnement*	501,3	519,0
5	Subventions et contributions	1 470,4	1 391,3
(L)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	0,5	0,2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17,8	18,7
Total du programme		1 990,0	1 929,2
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)			
10	Dépenses de fonctionnement	6,9	7,2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,8	0,8
Total du programme		7,7	8,0
Portefeuille		1 997,7	1 937,2

* Cette rubrique inclut 317,7 millions de dollars (dépenses réelles) représentant des paiements relatifs aux soins de santé, au nom des clients.

2. Besoins en ressources humaines

2.1 Détails des besoins en ressources humaines

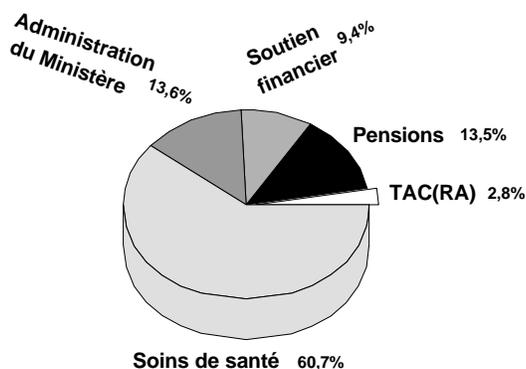
Les charges de personnel du portefeuille des Anciens Combattants, de 178 millions de dollars, représentent 9% des dépenses brutes de fonctionnement (notamment les prestations, les services et les paiements de transfert aux clients) pour le programme des Anciens Combattants et celui du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) pour 1995-1996.

L'information sur l'utilisation des ressources humaines, selon le programme et l'activité, est présentée au tableau ci-dessous.

Besoins en ressources humaines (ÉTP) selon le programme et l'activité

(Équivalents temps plein)	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
Programme des Anciens Combattants		
Soins de santé	2 045	1 959
Pensions	456	437
Soutien financier	317	303
Administration du Ministère	457	438
Total du programme	3 275	3 137
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)		
	105	92
Total du Portefeuille	3 380	3 229

Répartition des ÉTP réels pour l'exercice 1995-1996



4. Autres renseignements financiers

4.1 Recettes et dépenses

4.1.1 Paiements de transfert

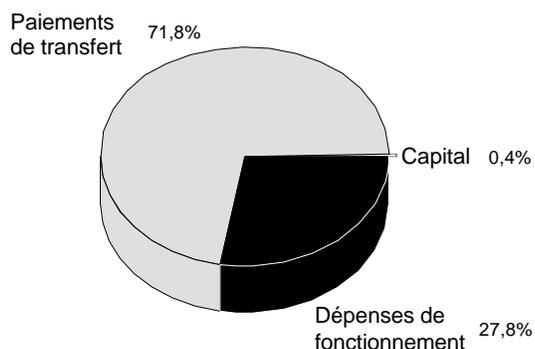
Détails des subventions et contributions

(millions de dollars)	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
Subventions		
Soins de santé		
Subventions à diverses provinces relativement à la prestation de services de prothèses aux anciens combattants	0,20	0,04
Allocation de traitement et prestations connexes	1,50	0,96
Pensions		
Pensions d'invalidité et décès, et l'aide à l'inhumation	1 151,60	1 113,35
Paiements en vertu du <i>Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation</i>	0,75	0,61
Paiements de prestations pour bravoure	0,07	0,02
Soutien financier		
Allocations aux anciens combattants	103,00	79,92
Assistance accordée en conformité avec les dispositions du <i>Règlement sur le Fonds de secours</i>	2,00	1,35
Fonds de bienveillance de l'Armée	0,02	0,02
Légion royale canadienne	0,01	0,00
Enfants des anciens combattants décédés - Aide à l'éducation	0,40	0,18
Formation universitaire et professionnelle	0,70	0,48
Aide aux anciens combattants canadiens - District d'outre-mer	0,39	0,36
Bataille des Canadiens en Normandie	0,00	0,50
Association des aviateurs de Halifax	0,00	0,10
Fonds du Souvenir	16,14	16,18
<i>Commonwealth War Graves Commission</i>	5,65	6,09
Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée	0,05	0,05
(L) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	0,01	0,00

Détails des subventions et des contributions (suite)

(millions de dollars)	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
(L) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants Administration du Ministère	0,54	0,18
(L) Remboursements en vertu de l'article 15 pour l'ajustement de compensation conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	0,01	0,00
	1 283,04	1 220,39
Contributions		
Soins de santé		
Contributions accordées aux anciens combattants, en vertu du PAAC, en vue d'aider à payer les coûts des soins complémentaires de santé qui ne sont pas couverts par les programmes de santé provinciaux	167,0	154,93
Contributions aux provinces respectives conformément aux accords relatifs à la cession des hôpitaux du Ministère	20,82	16,17
Pensions		
Indemnisation pour perte de gains	0,07	0,01
	187,89	171,11
	1 470,93	1 391,50

Proportion de paiements de transfert par rapport au total du budget réel des Anciens Combattants - 1995-1996

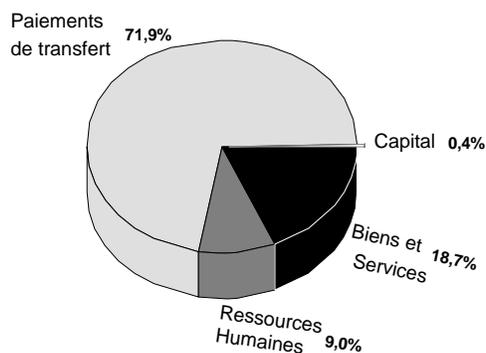


4.1.2 Détails des besoins financiers par article

(millions de dollars)	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996
Ressources humaines		
Traitements et salaires	143,3	158,5
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18,6	19,5
	161,9	178,0
Biens et services		
Transport et communications*	19,3	20,6
Information	0,8	1,4
Services professionnels et spéciaux*	206,7	187,9
Locations	7,5	8,9
Achat de services de réparation et d'entretien	7,4	4,3
Services publics, fournitures et approvisionnements*	120,8	136,7
Autres subventions et paiements	0,6	0,5
	363,1	360,3
Total des dépenses de fonctionnement	525,0	538,3
Dépenses en capital	1,8	7,4
Paiements de transfert	1 470,9	1 391,5
Dépenses totales	1 997,7	1 937,2

* Ces articles incluent 317,7 millions de dollars (dépenses réelles) représentant des paiements relatifs aux soins de santé, au nom des clients.

Répartition des dépenses réelles pour l'exercice 1995-1996



4.2 Actifs

4.2.1 Sommaire des prêts et investissements

Contrats immobiliers - contrats de vente en vigueur
(anciens combattants et civils)

(millions de dollars)

	Nombre de comptes	Solde remboursable	Montants dûs - Versements et arriérés	Montants perçus	Pourcentage perçu	Versements anticipés sur comptes actifs depuis le début
Au 1996-03-31	3 757*	11 534,6	4 445,0	4 218,0	94,89	371,8
Au 1995-03-31	4 932*	16 810,4	5 804,3	5 600,3	96,49	548,2

* Comprend une subvention conditionnelle non acquise.

5. Lois, règlements et décrets importants administrés par le portefeuille des Anciens Combattants

1. Lois

Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée

Loi sur l'aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés

Loi sur le ministère des Anciens combattants

Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils

Loi sur les pensions

Loi d'établissement de soldats

Loi sur les prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux

Loi sur les prestations de service de guerre pour les surveillants

Loi de l'assurance des soldats de retour au pays

Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants

Loi sur l'assurance des anciens combattants

Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Loi sur les indemnités de service de guerre

Loi sur les allocations aux anciens combattants

Loi sur le Corps féminin de la Marine royale et le South African Military Nursing Service (Service sud-africain d'infirmières militaires) (Prestations)

2. Règlements, décrets et ordonnances

Règlement sur le Fonds de bienfaisance de l'armée

Règlement sur le Fonds de secours (AAC et AGC)

Règlement sur les compensations

Décret sur la Médaille canadienne des Volontaires

Règlement sur l'aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants

Ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État

Ordonnance sur le paiement aux personnes à charge de membres décédés ou d'anciens membres

Règlement sur la délégation des pouvoirs (LTAC)

Règlement sur la signature de documents visant l'achat de propriétés

Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation

Décret sur les prestations pour bravoure

Règlement sur la curetelle des biens des anciens combattants

Ordonnance sur le paiement à un enfant ou à une personne qui n'est pas saine d'esprit

Règlement sur la corporation dite Last Post Fund de 1995

Décret sur la Croix du Souvenir (Première Guerre mondiale)

Décret sur la Croix du Souvenir (Seconde Guerre mondiale)

Règlement sur l'ajustement annuel des pensions et allocations

Règlement sur la formation des pensionnés
Règlement sur la désignation de personnes et d'organisations
Règlement sur les comités consultatifs régionaux
Règlement sur l'assurance des soldats de retour
Décret sur la pension dans les zones de service spécial
Règlement sur les ateliers d'anciens combattants
Règlement sur les allocations aux anciens combattants
Règlement sur l'inhumation des anciens combattants de 1995
Règlement sur les successions des anciens combattants
Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants
Règlement sur l'assurance des anciens combattants
Règlement sur les terres destinées aux anciens combattants
Règlement sur le Tribunal d'appel des anciens combattants (révision et appel)
Règlement sur le traitement des anciens combattants
Règlement sur les indemnités de service de guerre

3. Arrangements administratifs

Le Portefeuille partage la responsabilité de l'administration des lois et règlements suivants :

Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada
Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada
Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax